



### Grèves des 9 et 10 mars : pourquoi 2 jours ?

2 enjeux différents :

- Le 9 mars : combattre la loi « ELKHOMRI » avec une mobilisation en 1<sup>er</sup> lieu des étudiants et lycéens soutenue par un préavis de grève des OS, dont le SNU, par solidarité et pour couvrir les salariés qui souhaitent s'y associer.
- Le 10 mars : spécifique à Pôle emploi pour nos conditions de travail, le devenir du Service Public, notre avenir.

Supprimer la date du 10 pour se fondre dans la grève du 9 aurait été à la fois, injuste vis-à-vis du mouvement, à l'origine étudiant, et injuste vis-à-vis des salariés de Pôle emploi dont les problématiques auraient été noyées et finalement inaudibles.

Avec un taux de grévistes de 15,8% en région ALPC, des pointes locales à plus de 30% en Gironde et 27% en Pyrénées Atlantiques, le SNU tient à remercier les collègues qui ont participé sous quelque forme que ce soit à la lutte contre les projets monstrueux mis en place par la Direction et la mise en danger du Service Public de l'Emploi par les projets de régionalisation.

### A la diète !

Attention, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, c'est le code --FORM saisi dans Horoquartz qui génère le retrait d'un ticket restaurant.

Si vous prenez votre repas par vos propres moyens sans faire de frais, vous devez **demandeur la restitution de votre ticket resto** par mail à \*PCHARENTES RH GESTION TEMPS PAYE

### Plan 500 000 formations

Entre l'article dans Sud-Ouest du mercredi 9 mars (un malentendu semble-t-il !) et les instructions qui vont arriver, il va nous falloir, une fois de plus, essayer de donner du sens aux instructions contradictoires, faire le grand écart entre la sécurisation des parcours, l'indicateur ICT4 (taux placement à l'issue d'une formation) et l'« Open Bar » qui s'annonce !

Nous ne sommes pas au « supermarché » et pourtant...

En Charente-Maritime, suite à cet article, la DT s'engage à répondre à toute contestation d'un DE qui lui serait adressée concernant la formation.

### Accueil déguisé :

Vous êtes planifié en BODOS « Renfort ARC », en GPF « Renfort Accueil » ou « Mobilisable » : **vous n'êtes pas en activité contrainte !** (En cas de difficulté, contactez-nous !)

### Référentiel Métier & EPA

La campagne d'EPA va se dérouler du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2016. Elle sera le prétexte pour vous informer de votre rattachement au référentiel des métiers de Pôle emploi.

En cas de refus d'EPA, votre rattachement se fera lors d'un entretien professionnel

### Promotion & Recours

Un arrêt maladie inférieur à 8 mois ou un congé maternité ne suspendent pas votre contrat de travail.

Ces 2 motifs ne peuvent pas vous être opposés dans l'examen d'une promotion et ne doivent être déduit de la période de 3 ans pour envisager un recours en l'absence de promotion.